

## Interdiction de la corrida aux mineurs : ce qu'en pensent vos députés



- Les mineurs de moins de 16 ans pourraient assister à leur dernière corrida. MICHAËL ESDOURRUBAILH

Publié le 10/10/2019 à 10:25 / Modifié le 10/10/2019 à 10:25

**De l'Aude au Gard en passant par l'Hérault, ils s'accordent tous ou presque pour dire que la décision appartient d'abord aux parents au nom de la liberté.**

Ces dernières semaines, **Aurore Bergé**, porte-parole de La République en Marche, et **Samantha Cazebonne**, députée LREM de la cinquième circonscription des Français de l'étranger (Espagne-Portugal-Andorre-Monaco), ont relancé le **débat autour de la corrida**. Elles ont proposé d'interdire l'accès aux arènes aux mineurs âgés de moins de 16 ans pour les protéger de la violence.

Les deux femmes politiques ont choisi de déposer une proposition de loi. Désormais, le groupe LREM à l'Assemblée nationale doit décider de sa pertinence et de la date à laquelle elle pourrait être présentée.

**"Il faut du respect" pour Stéphane Roussille, organisateur de corridas**

## **Pourquoi avez-vous choisi d'organiser des corridas dans les arènes de Lunel depuis cette année ?**

Lunel a toujours été une ville de corrida. C'est une tradition. À partir du moment où les nouvelles arènes Francis-Sanjuan étaient livrées, il n'y avait pas de raison de ne pas organiser de corridas.

## **Subissez-vous des pressions en votre qualité d'organisateur ?**

Nous, associés, nous ne sommes pas soumis à des pressions. Par contre, des pressions sont exercées par différents mouvements sur nos partenaires, nos publics...

Malgré ce, nous allons continuer à organiser des corridas à Lunel. Si nous voulons que notre tradition perdure, il convient que nous, organisateurs, nous proposons ce qui existe de mieux.

## **Comprenez-vous l'attitude des anticorridas ?**

Je peux comprendre mais je pense que les deux parties doivent se respecter. Il faut du respect.

## **Êtes-vous favorable à l'interdiction des arènes aux moins de 16 ans ?**

Non. La France reste un pays de liberté. Pourquoi en priver une partie des Français ?

## **Le débat après mars 2020**

"Il convient de préciser que le débat n'a pas encore commencé. Il ne débutera pas avant les prochaines élections municipales de mars 2020", affirme **Nicolas Démoulin**, député de la 8e circonscription de l'Hérault (**Montpellier Frontignan**) et vice-président du groupe LREM.

Désormais, les députés ont donc plusieurs mois pour se déterminer sur cette proposition de loi. Avant de passer au vote, que pensent ces élus du sud de la France, terres de traditions tauromachiques ? **Les Gardois Anthony Cellier et Olivier Gaillard, l'Audoise Mireille Robert ou encore les Héraultais Patricia Mirallès, Jean-François Éliaou et Philippe Huppé** s'accordent tous ou presque pour dire que la décision appartient d'abord aux parents, au nom de la liberté.

## Alain Péréa, député de l'Aude, ne mâche pas ses mots

Député de la deuxième circonscription de l'Aude (Narbonne-Sigean), l'Audois Alain Péréa ne mâche pas ses mots au moment d'aborder le sujet de la proposition de loi sur la corrida : "Au sein de La République en Marche, nous avons dit que nous arrêterions de proposer des règlements stupides. À partir de là, ce dossier est complètement dissonant par rapport à la méthode qui doit guider notre façon de fonctionner. Nous avons dit que nous faisons de la politique autrement. Là, nous revenons à ce qui se faisait lors du dernier quinquennat voire avant", dit-il. Clair et net !

"Je pense que nous rentrons dans l'intimité des familles. Ce sont les parents qui doivent décider s'ils amènent ou pas leurs enfants dans les arènes. Si nous interdisons cela, nous interdisons tout", résume **Jean-François Éliaou**.

De son côté, **Emmanuelle Ménard (Béziers)** se montre très claire : "Foutez la paix aux familles. Il faut arrêter de tout interdire dans la sphère privée. Nous ne forçons personne à venir aux corridas. Cela ne m'empêche pas d'être très sensible à la condition animale."

## La députée du Gard Françoise Dumas : "D'autres priorités"

**Vous étiez vice-présidente du groupe d'études sur la tauromachie lors de la dernière mandature. Où en êtes-vous de vos réflexions ?**

Ce groupe, présidé par Alain Marleix, n'existe plus au sein de l'Assemblée nationale. Lors des dernières élections législatives de 2017, de nombreux députés qui le composaient ne se sont pas représentés ou ont été battus. À partir de là, je n'ai pas jugé utile de continuer.

Par contre, j'ai choisi de monter un groupe de réflexion à l'extérieur de l'Assemblée nationale. Nous avons eu deux ou trois réunions avec des collègues qui partagent cette même passion de la corrida. J'ai été surprise de constater que certains ne vivaient pas dans les départements où est implantée cette tradition.

**Quels regards portez-vous sur cette proposition de loi ? Sera-t-elle débattue ?**

Je pense que cette proposition viendra tôt ou tard à la discussion à l'Assemblée nationale. Nous en avons déjà débattu, sur la forme et non pas sur le fond, au sein du bureau de La République en Marche. Et nous avons convenu que cette proposition de loi ne serait pas abordée en période électorale, c'est-à-dire avant les élections municipales du printemps 2020.

Nous devons avoir un débat apaisé, ce qui ne serait pas le cas si nous le fixions avant le prochain scrutin. Nous avons d'autres priorités en ce moment. Par exemple, ce mercredi matin, en commission, nous abordions une question sur l'évolution des polices municipales et l'organisation de la sécurité intérieure. Cela me paraît bien plus urgent en ce moment. Malgré ce, je vais rester extrêmement vigilante.

**Professionnellement, vous interveniez dans le milieu de la protection de l'enfance. Comprenez-vous certains arguments avancés ?**

Je suis une fervente défenseuse des droits de l'enfant. Et je respecte mes collègues qui regardent cette proposition de loi sous le prisme de la protection de l'enfance. Mais, je pense très sincèrement que nous devons lutter contre bien d'autres traumatismes. À ce titre, je peux prendre pour exemple l'accès facile à la pornographie sur différents sites internet. Cela me paraît bien plus grave.

Je ne voudrais pas que le fait d'aborder le sujet de la corrida sous l'angle de la protection de l'enfance soit une manière détournée pour la faire interdire.

**Comment souhaiteriez-vous que cette question soit abordée ?**

Je veux que ce dossier soit regardé sur le strict plan du respect des libertés individuelles. Il faut laisser aux parents la liberté de transmettre une passion, une tradition.

Si nous venions à interdire la corrida, pourquoi ne ferions-nous pas la même chose pour la chasse, la pêche, les combats de coqs...

Au-delà de ça, je pense que ce gouvernement a réalisé déjà beaucoup pour le bien-être des animaux comme l'interdiction de la pêche électrique par exemple. Je sais qu'il reste encore beaucoup de choses à faire.

Au-delà de leurs propres idées sur la question, les députés se disent harcelés par différentes associations : " Je travaille sur la procréation médicalement assistée, sujet sur lequel je n'ai quasiment aucune remarque. Les gens me semblent plus sensibles à la souffrance des animaux qu'aux enfants sans filiation", dit la **Montpelliéraine Coralie Dubost**.

De son côté, le **Gardois Philippe Berta**, qui reçoit des centaines et des centaines de mails, se montre très direct : "Franchement, nous avons d'autres priorités. Est-ce le moment de porter l'estocade, je ne crois pas ?"

## Aucune donnée scientifique

Pédopsychiatre au sein du département psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au centre hospitalier universitaire de Montpellier, le docteur Nathalie Franc se montre très claire sur la question.

"Aujourd'hui, il n'existe aucune donnée scientifique et/ou médicale sur l'impact de la corrida sur les mineurs. Ce sujet ne relève donc pas de la médecine mais de la politique", explique-t-elle.

Le docteur Nathalie Franc assure que l'exposition répétée à des images violentes a été incriminée, entre autres facteurs, dans la survenue de comportements violents. Ces études concernent les films, certains jeux vidéo et bien sûr les violences intrafamiliales pour lesquelles le risque est établi.

## Le manifeste

A l'initiative de Marie Sara et de l'association Culture taurine en mouvement, un manifeste a été publié pour affirmer leur hostilité à la proposition de loi. De leurs côtés, les jeunes aficionados appellent à manifester samedi à Arles.

## Cessez de nous traiter comme une peuplade de barbares primitifs !

Cessez de nous traiter comme une peuplade de barbares primitifs !, ainsi commence la lettre dont voici l'intégralité :

"Quelques politiciens, depuis leurs bureaux parisiens, ont décidé de censurer l'art pour lequel nous vivons. Ils ne nous connaissent pas, nous ne les connaissons pas. Ils prétendent pourtant régir nos modes de vie, interdire nos traditions et nous imposer leur vision du monde. Ils s'arrogent le droit de dicter l'éducation que nous devrions donner à nos enfants. Pour qui se prennent-ils ? Nous n'avons pas de leçons d'éducation à recevoir. Les gens du Sud ne sont pas des autochtones à civiliser !

Notre culture est belle et nous lui devons tout. Elle nous a façonnés et nous lui avons consacré nos vies. Des vies faites d'émotions, de danger, de joie, de passion, de souffrance, de rêves, d'échecs, de triomphes et de poésie. Depuis trop longtemps, nous subissons les insultes d'activistes agressifs, méprisants et intolérants qui ne voient dans notre art qu'une pratique barbare et dépassée. Pourtant, notre belle jeunesse du Sud continue de se rendre aux arènes et ça les enrage. Impuissants face à cela, ils cherchent à nous faire disparaître par la brutalité d'une loi d'interdiction.

Qu'ils viennent la rencontrer cette jeunesse ! Ils découvriront que la tauromachie est une véritable école de vie. Elle apprend l'honneur, le courage, le don de soi, la persévérance... Autant de valeurs qui manquent cruellement à notre société en quête de sens. Et c'est cela qu'ils veulent détruire ?

Pour tous les jeunes aficionados, pour les novilleros qui travaillent dur dans l'espoir de devenir matador, pour ceux qui ont tout appris du taureau, pour ceux qui l'ont dans les tripes et dans le cœur, pour ceux qui n'ont que ça dans leur vie, et en mémoire des enfants pleins de rêves de sable et de lumière que nous étions, nous nous battons contre l'intolérance et les préjugés. La tauromachie vivra.

**JEAN NOTÉ**